



# Avertissement



CRUCIFÈRES

No 21 – 7 octobre 2010

## EN BREF :

- Homologation du fongicide PRISTINE WG pour le contrôle de la moisissure grise (*Botrytis cinerea*) et la répression du mildiou (*Perenospora parasitica*) pour les légumes-feuilles du genre *Brassica*.

## FONGICIDE PRISTINE WG, NOUVELLE HOMOLOGATION

Le fongicide PRISTINE WG (boscalide et pyraclostrobine) a obtenu une homologation pour le contrôle de la moisissure grise (*Botrytis cinerea*) et la répression du mildiou (*Perenospora parasitica*) dans les légumes-feuilles du genre *Brassica*. L'homologation est en vigueur dans les cultures suivantes : brocoli, brocoli de Chine, chou brocoli, chou chinois (gaï-choï), chou chinois (pé-tsaï), chou de Bruxelles, chou-fleur, chou pommé, chou-rave, chou cavalier, chou chinois (pak-choï), chou frisé, feuilles de colza, feuilles de moutarde, mizuna, moutarde-épinard et rappini.

La dose d'application du fongicide PRISTINE WG est de 1 kilogramme par hectare. Il faut débiter les applications avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employez l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est forte. Le nombre maximal d'applications par saison est de 4. Le délai d'attente à respecter avant la récolte à la suite d'une application du fongicide PRISTINE WG est de 4 jours. Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs pendant le délai de sécurité (DS) de 4 jours pour les légumes-feuilles du genre *Brassica*.

Tous les renseignements sur l'usage du fongicide PRISTINE WG pour les légumes-feuilles du genre *Brassica* sont disponibles sur l'étiquette de ce fongicide à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/Pristine%20WG%20Fongicide.F.Booklet.pdf>.

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Danielle Roy, agronome – Avertisseuse crucifères

Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ  
867, boulevard de l'Ange-Gardien, bureau 1.01 - L'Assomption (Québec) J5W 1T3

Téléphone : 450 589-5781, poste 251 – Télécopieur : 450 589-7812

Courriel : [Danielle.Roy@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Danielle.Roy@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**  
**Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 21 – crucifères – 7 octobre 2010**



Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation

Québec 